

# Revue-IRS



# Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS)

**ISSN: 2958-8413** Vol. 2, No. 4, Août 2024

This is an open access article under the <u>CC BY-NC-ND</u> license.



# Le paradoxe de la coopération belgo-congolaise et le sous-développement de la Province du Kwilu en RD Congo

<sup>1</sup>Gomer Ndobo Mulwesani, <sup>2</sup>Richard Kumulumbondji Ngwahongo, <sup>3</sup>Toussaint Ebwangum Emy'petro, <sup>4</sup>Didace Munzubu Mbuyatin

**Abstract:** The present study focused on the paradox of Belgian-Congolese cooperation and the underdevelopment of the province of Kwilu (formerly Grand Bandundu) in DR Congo. This research analyses cooperation Belgian-Congolese so that it contributes to the development of Congolese partners. The survey and descriptive methods, followed by documentary techniques as well as the interview allowed us to collect the data which led to the following results: the glaring gap between the salaries of international engineers and those of national engineers, the poor planning of project activities, the Belgian distrust of Congolese partners around the management of Belgian development aid, the lack of the empowerment of Congolese partners, the lack of funding for projects from the DR Congo, the lack of sustainability of the actions undertaken by the project, the dependence on Belgium and the absence of a Congolese development agency. The consideration and empowerment of Congolese partners by Belgium as well as the participation of the DR Congo in the actions undertaken by the projects would help develop the province of Kwilu.

Key Words: Paradox, Cooperation, Belgian-Congolese, underdevelopment.

**Résumé :** La présente étude porte sur le paradoxe de la coopération belgo-congolaise et le sousdéveloppement de la province du Kwilu (Ex grand Bandundu), en RD Congo. Cette étude analyse la coopération belgo-congolaise afin de contribuer au développement des partenaires congolais. Les méthodes d'enquête et descriptive, suivies des techniques documentaires ainsi que l'entretien libre nous ont permis de collecter les données ayant abouti aux résultats suivants : l'écart criant entre les salaires des ingénieurs internationaux et ceux des ingénieurs nationaux, la mauvaise planification des activités du projet, la méfiance belge vis-à-vis des partenaires congolais autour de la gestion de l'aide belge au développement, le manque d'autonomisation des partenaires congolais, le manque de financement en matière des projets de la part de la RD Congo et le manque de pérennité des actions entreprises par le projet, la dépendance de la RD Congo vis-à-vis de la Belgique et l'absence d'une agence congolaise de développement. La considération et l'autonomisation des partenaires congolais par la Belgique ainsi que la participation de la RD Congo aux actions entreprises par les projets

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Institut Supérieur de Développement Rural de Mapangu / RD Congo.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Institut Supérieur de Développement Rural de Mbeo / RD Congo

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Institut Supérieur de Développement Rural de Kikwit / RD Congo

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Institut Supérieur de Commerce d'Idiofa / RD Congo

pourraient faire développer la province du Kwilu.

Mots-clés: Paradoxe, Coopération, Belgo-congolaise, sous-développement.

**Digital Object Identifier (DOI)**: https://doi.org/10.5281/zenodo.13386727

### 1. Introduction

Depuis que les pays développés se sont engagés à transférer d'énormes sommes d'argent vers les pays en voie de développement pour leur développement, la situation de la plupart de ceux-ci est restée presque statique.

A ce propos, TIARINA (2017) déclare ce qui suit : « De nos jours, force est de constater que la majorité des pays en développement, surtout ceux de l'Afrique subsaharienne, n'ont toujours pas réalisé leur décollage socio-économique pour un développement endogène et durable, malgré tant d'années de coopération ».

En effet, dans le même contexte que TIARINA, il faut savoir que la coopération belgocongolaise est l'une des plus importantes coopérations bilatérales en RD Congo. Elle avait vu le jour depuis 1960 et le gouvernement belge avait élaboré un programme d'aide économique et d'assistance technique. Dès lors, la coopération belgo-congolaise évolua tant bien que mal jusqu'au 22 juin 1990 où elle connaitra une coupure de 9 ans.

Ressuscitée à la fin de l'année 1999, la coopération belgo-congolaise s'accompagna d'une nouvelle vision, notamment la naissance de la CTB (Coopération Technique Belge), une agence belge chargée de l'exécution de la politique en matière de coopération au développement.

Cependant, pour corriger les erreurs commises par la CTB, la Belgique changea en 2018, le nom de la CTB en celui d'Enabel qui est une variante belge du verbe anglais « to enable », mais avec la terminaison —bel- en référence à la Belgique. « To enable » est le synonyme de « to empower » qui signifie : habiliter quelqu'un à faire. Enabel a donc la mission de rendre ses partenaires congolais aptes à faire ce qui est nécessaire pour leur développement durable.

Malheureusement, depuis que la coopération belgo-congolaise existe et depuis que l'aide belge au développement a été exécutée par la CTB et l'Enabel, le développement de la RD Congo, en général, et celui de la province du Kwilu, en particulier, continue à patiner.

L'objectif principal de cette recherche vise à repenser la coopération belgo-congolaise afin que celle-ci contribue au développement des partenaires congolais. L'étude vise à faire l'état des lieux de la coopération belgo-congolaise et relever ses failles en vue d'améliorer son processus.

### 2. Méthodes

### 2.1. Milieu

L'étude a été réalisée dans la province du Kwilu, considérée comme champ d'exécution du projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu » et lieu d'implantation de la CTB (Coopération Technique Belge), précisément dans la ville de Kikwit. Elle s'étend sur une superficie de 78 441 Km². Elle est située à la latitude : 5° 02' 01'' sud, longitude : 18° 50' 01'' est et à une altitude qui varie généralement entre 300 et 700m. Certaines zones peuvent être plus basses ou plus élevées, en fonction de la topographie locale. Elle est aussi limitée au Nord par la province du Mai-Ndombe ; à l'est par la province du Kasaï ; à l'ouest par la ville province de Kinshasa et au sud par la province du Kwango.

### 2.2. Méthodes

Pour mener au bon port cette étude, nous avons recouru à la méthode descriptive qui nous a aidés à décrire la coopération belgo-congolaise et la méthode d'enquête qui nous a servi de cheminement jusque sur le terrain en vue de collecter les données.

Ces méthodes ont été accompagnées de la technique documentaire qui a consisté à exploiter la documentation relative à notre recherche et l'interview qui est un entretien libre sous forme d'un dialogue avec les différents responsables de la CTB.

### 3. Résultats

L'étude révèle l'existence des défis sur les modalités d'application de la coopération belgocongolaise : la mauvaise planification ou programmation des activités du projet par la CTB,

l'écart criant entre les salaires des ingénieurs internationaux et ceux des ingénieurs nationaux, la méfiance belge vis-à-vis de ses partenaires congolais autour de la gestion de l'aide belge au développement, le manque d'autonomisation des partenaires congolais, le manque de financement du gouvernement congolais en matière des projets et de le manque de pérennité des actions entreprises, la dépendance de la RD Congo vis-à-vis de la Belgique et l'absence d'une agence congolaise de développement.

### 4. Discussion

Les résultats obtenus lors de notre enquête renseignent ce qui suit :

# 1. La mauvaise planification des activités du projet par la CTB

La planification permet d'allouer les ressources de manière rationnelle. Cette allocation prend en compte les objectifs et les buts à atteindre. L'objectif est d'attribuer les ressources nécessaires pour réaliser les tâches tout en évitant le gaspillage afin d'avoir une bonne maîtrise des coûts. (https://www. Cain. Info » management).

A ce sujet, il est important de signaler que le projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu» réalisé par la CTB a souffert d'une mauvaise planification ou programmation et d'un manque de suivi. Cela se justifie par la présence de certaines infrastructures socio-économiques qui sont restées des « éléphants blancs ». C'est le cas du (de):

- Tronçon allant de Nsim a Nsie à Nkay Kungu, dans le secteur Kapia, territoire d'Idiofa, qui n'avait jamais vu passer un véhicule ;
- L'entrepôt construit au port de Pio-pio, transformé actuellement à un bureau de commissariat fluvial, DGM, ANR, etc.;
- Bâtiment du centre hospitalier construit à Kalo, dans le secteur Sedzo, transformé actuellement à un bureau de la police nationale congolaise.

Sur ce point, il aurait fallu une planification rationnelle de la part de la CTB, ayant pour but de:

- Favoriser les activités réfléchies et méthodiques car la planification distingue les réalisations de l'action ;
- Souligner la nécessité de changements pour l'avenir car la planification permet d'éviter la tendance à laisser courir les choses. (https://www. Cain. Info » management).

# 2. L'écart criant entre les salaires des ingénieurs internationaux et ceux des ingénieurs nationaux

Voici, dans le tableau ci-dessous, le budget de gestion (en €) qui fut alloué au personnel du projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu » (RIB) par les Organisations Locales de Développement (OLD) pendant trois ans (2002 –2005).

Tableau 1 : Budget de gestion (en €) du personnel du projet RIB

Personnel	Nombre	Cout	Totaux	An 1	An 2	An 3
		unitaire				
CTP- ingénieur	36	14 300	514 800	171 600	171 600	171 600
(Internationaux)						
Expert- Travaux	36	2 100	75 600	25 200	25 200	25 200
(Nationaux)						

Expert- Comptable	36	2 100	75 600	25 200	25 200	25 200
(Nationaux)						
Expert-Ong	36	2 100	75 600	25 200	25 200	25 200
(Nationaux)						
Personnel d'appui	144	1 100	158 400	52 800	52 800	52 800
Totaux			900 000	300 000	300 000	300 000

**Source :** Convention spécifique entre le Royaume de Belgique et la RD Congo relative au projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu par les Organisations Locales de Développement ».

La lecture de ce tableau montre l'écart très grand entre les salaires des ingénieurs internationaux et ceux des experts nationaux. En effet, les ingénieurs internationaux se tapent la part du lion avec un salaire de 14.300 euros, soit 87% chacun, au détriment des experts nationaux qui ne touchaient que 2.100 euros, soit 13% chacun.

Derrière cette politique salariale appliquée par la CTB, il y a lieu de constater une idée de partialité et de dévalorisation des ressources humaines congolaises. MANGALU (2024 : 9) soutient pourtant que pour valoriser les ressources humaines, il faut assurer que les politiques de rémunération soient équitables. La rémunération doit refléter la valeur des compétences, des performances et de la contribution de chaque employé.

Les salaires des experts nationaux nous rappellent ceux de l'époque coloniale, dont parle DAVID VAN REYBROUCK (2012:172) : « Les ouvriers travaillaient de longues journées et étaient chichement payés..., l'embauche massive de la main d'œuvre africaine avait une raison simple : la sueur coûtait moins que l'essence..., les milliers des congolais qui travaillaient pour les huileries du Congo belge (HCB) grimpaient de façon traditionnelle en haut de troncs pour couper les régimes. Ils gagnaient un salaire misérable de vingt-cinq centimes par jour et vivaient dans des conditions primitives ».

LUMUMBA (1960) s'était aussi inquiété de ces salaires de chien dans son discours en ces termes : « Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger, ni de nous vêtir ou de nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers ».

Dans cette coopération engagée, nous pensons que la Belgique devra améliorer sa politique salariale conformément aux vingt troisième et vingt cinquième articles de la déclaration universelle de droit de l'homme écrite par l'Organisation des Nations Unies (1948) : « Toute personne a droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ... ».

# 3. La méfiance belge vis-à-vis de ses partenaires congolais autour de la gestion de l'aide belge au développement

La présence de la CTB et d'Enabel en RD Congo est la preuve éloquente de la méfiance belge vis-à-vis de ses partenaires congolais. La Belgique justifie encore sa méfiance par la déclaration selon laquelle la CTB assurerait la gestion technique, administrative, budgétaire et comptable du projet. Ce qui prouve suffisamment que l'aide belge était et continue à être exécutée par la Belgique elle-même en RD Congo.

La méfiance belge vis-à-vis de ses partenaires congolais autour de la gestion de l'aide belge au développement dénote le manque de respect envers ceux-ci. Car, selon HUGUES LE MASSON (1992 : 201): « faire confiance à son partenaire signifie aussi qu'on le respecte ».

La Belgique devra éviter le monopole de la gestion de l'aide au développement. Car cette gestion nécessite sa participation et celle de la RD Congo afin qu'il y ait la transparence en vue d'atteindre l'objectif commun, à savoir : le développement de la RD Congo.

## 4. Le manque d'autonomisation des partenaires congolais

La coopération technique a pour but d'aider les pays en développement à accéder à l'autonomie. L'autonomisation est le concept que IMMITA CORNAZ (1997 : 88) traduit en anglais par le concept « empowerment » qui vient du verbe « to empower » (autoriser, habiliter quelqu'un à faire). Elle est en quelque sorte l'émergence de l'affirmation de la force interne d'un groupe ou d'un individu, de son potentiel qui lui permet d'entrer en relation avec les autres.

Cependant, force est de constater que la coopération technique belge n'a pas pu autonomiser ses partenaires congolais. La preuve en est qu'en matière de développement, tout va bien pendant que le projet est opérationnel. Une fois le projet fini et le belge parti, le chaos ou la misère refait surface.

Au sujet de l'autonomisation de l'homme ou d'un peuple, un proverbe chinois déclare : « Si tu donnes un poisson à un homme, il se nourrit une fois. Si tu lui apprends à pêcher, il se nourrira toute sa vie. » ((https://www. Citation-célèbre.Com). Cette expression est une métaphore pour exprimer l'impact de l'apprentissage et de l'autonomisation dans la résolution des problèmes et dans la satisfaction des besoins à long terme.

Partant de cette sagesse chinoise, nous pensons que la Belgique, à travers Enabel, devrait accomplir sa mission d'apprendre aux partenaires congolais à devenir les artisans de leur propre développement afin de réaliser leur indépendance et/ou leur autonomisation, au lieu de tout faire à leur place, comme pour faire preuve de son paternalisme. HUGUES LE MASSON (Op. cit : 196), ne dit-til pas que : « le développement est d'abord l'affaire des peuples eux-mêmes, avec leurs talents, leur intelligence, leur culture, leur histoire » ?

# 5. Le manque d'apport du gouvernement congolais en matière des projets et le manque de pérennité des actions entreprises.

La Belgique et la RD Congo s'étaient convenues que cette dernière s'engagerait à contribuer pour la réalisation du projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu » par les organisations locales de développement en y affectant le personnel nécessaire de la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) pendant l'exécution du projet. Cette mise à disposition concernait tant le personnel affecté au siège de Kikwit, dans la province de Bandundu à l'époque, que celui du siège de Kinshasa.

Il s'agissait essentiellement de participer à la formation et au perfectionnement des membres des Organisations Locales de Développement (OLD) et des cantonniers, d'une part, via un appui technique aux Comités Locaux d'Entretien Routier (CLER), et d'autre part, via la formation aux techniques de Haute Intensité de la Main d'Œuvre (HIMO).

Mais concernant l'après prestation, selon Anonyme (2002 : 2), la RD Congo s'engagerait à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la continuité des activités déployées dans le cadre du projet après la cessation de l'intervention belge.

Néanmoins, il a été constaté que les Comités Locaux d'Entretien Routier (CLER) qui, avec l'appui financier du gouvernement congolais, devraient assurer la pérennité des routes réhabilitées par des entretiens réguliers, n'ont pas pu le faire par manque de motivation de la part du gouvernement congolais.

L'irresponsabilité du gouvernement congolais a eu comme conséquence : le retour à l'état de très fort délabrement au lendemain du projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu », de toutes les routes autrefois réhabilitées. Ce qui a plongé la population dans la misère.

En matière de projet, la RD Congo doit participer financièrement afin de pérenniser les actions entreprises et éviter qu'avant le projet ne soit égal à la période après le projet. Car la coopération pour le développement est l'union et la coordination des efforts et moyens des uns et des autres dans une activité commune afin d'atteindre la promotion et le développement économique et social des pays en développement.

Par ailleurs, la pérennisation des actions entreprises s'inscrit dans le cadre de la réforme de la politique belge de développement qui vise un alignement plus prononcé sur les objectifs de

développement durable (ODD), dans le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable. L'allusion est ici faite au neuvième objectif qui cherche à construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation. (https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/17 odd. Pdf).

# 6. La dépendance de la RD Congo vis-à-vis de la Belgique

La dépendance de la RD Congo à l'égard de l'aide extérieure est une contrainte majeure à son développement socio-économique. En effet, des milliards de dollars offerts à la RD Congo depuis son indépendance n'ont pas réussi à générer des effets positifs durables en matière de développement,

en raison surtout du contexte politique caractérisé par la corruption généralisée et par l'inconscience de l'élite politique.

Celle-ci reste encore la main tendue vers l'extérieure en général et vers la Belgique en particulier pour assurer l'entretien des routes réhabilitées autrefois par le projet « Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu ».

Or, un peuple qui ne compte que sur les autres pour son approvisionnement en eau et en électricité, pour la construction des infrastructures de base, pour l'éducation de ses enfants, etc., ne verra jamais le bonheur et restera un éternel mendiant.

Par rapport à la dépendance de la RD Congo vis-à-vis de la Belgique, nous pensons qu'avec les ressources que regorgent le sol et le sous-sol congolais, la RD Congo est capable de voler de ses propres ailes en faisant face aux défis socio-économiques qui la classent actuellement au bas de l'échelle. Pour y parvenir, il faut une volonté politique de la part de ses dirigeants.

# 7. L'absence d'une agence congolaise de développement

La création d'une agence congolaise de développement en RD Congo est une nécessité majeure. L'agence se chargera de mettre en œuvre la politique congolaise de développement.

Elle servira aussi à l'exécution de toutes les aides dont la RD Congo sera bénéficiaire, en l'occurrence; l'aide belge au développement. Ainsi donc, l'agence belge au développement (Enabel), n'aura plus sa raison d'être en RD Congo. C'est-à-dire que l'aide belge au développement ne sera plus exécutée par la Belgique elle-même en RD Congo et la coopération belgo-congolaise pourra être revêtue de son vrai sens.

### Conclusion

L'étude que nous venons de mener sur le paradoxe de la coopération belgo-congolaise et le sous-développement de la province du Kwilu (Ex grand Bandundu), en RD Congo, révèle que depuis que la coopération belgo-congolaise existe, depuis que l'aide belge au développement est exécutée par la CTB et depuis qu'Enabel s'est impliquée pour l'autonomisation des partenaires congolais, la situation de la RD Congo, en général, et celle de la province du Kwilu (ex-grand Bandundu), en particulier, est restée presque statique. La responsabilité de ce phénomène est partagée entre la Belgique et la RD Congo.

En effet, il a été constaté la mauvaise programmation des activités du projet par la CTB, l'écart criant entre les salaires des ingénieurs internationaux et ceux des ingénieurs nationaux, la méfiance belge vis-à-vis de partenaires congolais autour de la gestion de l'aide belge au développement, le manque d'autonomisation des partenaires congolais, le manque de financement du gouvernement congolais en matière des projets et de pérennité des actions entreprises, la dépendance de la RD Congo vis-à-vis de la Belgique et l'absence d'une agence congolaise de développement.

En définitive, l'étude lance un vibrant appel à la RD Congo et à la Belgique et interpelle leurs consciences pour qu'elles repensent leur coopération afin que celle-ci contribue efficacement au développement du peuple congolais.

## Références

- 1. Anonyme (2002), Rapport de formulation du projet « Réhabilitation des Infrastructures au bandundu par des Organisations Locales de Développement ».
- 2. Anonyme (2002), Convention spécifique entre le Royaume de Belgique et la RD Congo relative au projet « Réhabilitation des Infrastructures au bandundu par des Organisations Locales de Développement ».
- 3. David V., (2012), Congo une histoire, éd. Actes sud, France, 859 p.
- 4. Dictionnaire de langue française (2014), éd. Larousse, Paris, 1616 p.
- 5. Dictionnaire Robert Illustré d'aujourd'hui (1996), éd. Larousse, Paris, 1500 p.
- 6. Hugues le Masson (1992), Faut-il encore aider les pays en développement ? Histoire d'un cas exemplaire, éd. du Félin, Paris, 227 p.
- 7. Immita C., (1997), Le développement social dans les relations Nord-Sud, éd. Berne, 168 p.
- 8. Mangalu M. A., (2024), Séminaire sur la valorisation des ressources humaines, prise en compte des rapports de genre et participation des populations rurales à leur développement en DEA 2, O.S., inédit, ISDR MBEO
- 9. ONU : Organisation des Nations Unies, (1948), *Déclaration Universelle de droit de l'homme*, éd. Aegitas, Paris, 6 p.
- 10. Patrice Lumumba (1960), Discours du 30 juin 1960, *in NAQD Revue d'Etudes et de Critique Sociale*, n° 30, 205-207 p.
- 11. Tiarina M., (2016), Séminaire de coopération et Développement en DES 1, O.S., inédit, ISDR MBEO.
- 12. https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/17 odd. pdf (Jeudi, 17 Août 2023 à 10h15)
- 13. https://www. Cain. Info » management (Jeudi, 17 Août 2023 à 10h30)
- 14. https://www. Larousse. Fr. »dictionnaire »français »sous-... (Samedi, 30 Décembre 2023 à 11h20)
- 15. https://www. Citation-célèbre. Com (Lundi, 04 Mars 2024 à 19h10)